

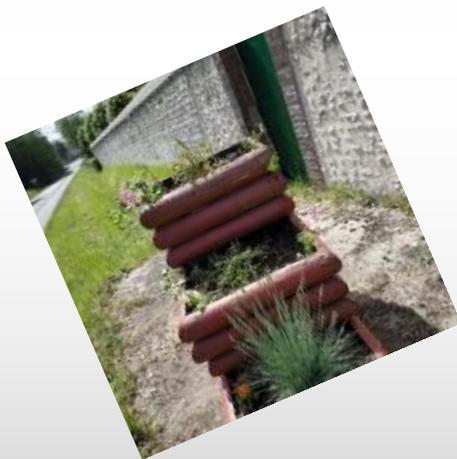
CHAMPROND EN GATINE

La Feuille de Chou municipale

www.champrond-en-gatine.org

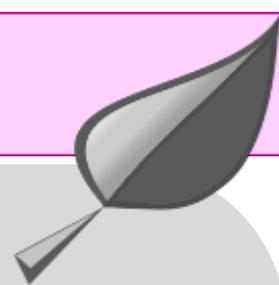
n°68

Juin 2019



- 🗑 Samedi 22 juin : Kermesse de l'école à la salle des fêtes de Champrond par l'APE.
- 🗑 Samedi 29 juin : Le feu de la Saint-Jean par le Comité des fêtes à partir de 21h à la salle des fêtes / terrain de foot.
- 🗑 Samedi 13 juillet : 19h -> Grillades par le Comité des fêtes sous chapiteaux à la salle des fêtes.
 - 22h -> Retraite aux flambeaux.
 - 23h -> Feu d'artifices à la salle des fêtes.
 - Bal ouvert à tous animé par DJ.
- 🗑 Dimanche 14 juillet : 8h -> Concours de pêche à la place du panama.
 - 15h -> Jeux autour de la salle des fêtes.
- 🗑 Jeudi 15 août : 7h -> Brocante-vide grenier par le Comité des fêtes sur le terrain de foot à la salle des fêtes.
 - 10h30 -> Commémoration de la libération de la commune.

le Mot du Maire



Mesdames, Messieurs,

V

oici notre nouvelle édition de notre traditionnelle "Feuille de Chou".

La commune poursuit en cette fin de printemps ses travaux. Elle met en place ses projets pour les mois à venir. Les travaux de la salle des fêtes s'accroissent et déjà l'extension de la cuisine est désormais opérationnelle. La partie sanitaire a également commencé. Nous avons bloqué toutes les locations du mois de juillet pour que ces travaux puissent permettre une réouverture au moins partielle de la salle pour la brocante du 15 août.

Ainsi, la fête nationale qui se déroule sur notre commune les 13 et 14 juillet se passera entièrement en extérieur aux abords de la salle des fêtes. Un parquet sera mis en place pour la manifestation du soir du 13 juillet.

En tout état de cause, la vie associative et les locations reprendront au cours de la deuxième quinzaine du mois de septembre.

La réhabilitation de l'école devrait quant à elle commencer à la fin de l'année ou au tout début de l'année prochaine. Comme vous le verrez dans le compte-rendu du conseil municipal des subventions ont été sollicitées pour faciliter le financement de ces travaux importants.

Les mois d'été sont souvent l'occasion de nombreuses manifestations associatives. Cette année 2019 ne devrait pas déroger à ces habitudes.

Plusieurs associations vont fêter la fin de l'année scolaire, une grande kermesse organisée par l'association des parents d'élèves aura lieu le 22 juin, l'association Ludo Perche interviendra une dernière fois cette année et ce, au cours de cette manifestation, avec de nombreux jeux d'extérieur et d'intérieur.

Comme d'habitude, vous trouverez dans les pages intérieures de nombreuses informations concernant la vie de notre commune, les annonces de nos commerçants et artisans ainsi que le programme des festivités de l'été.

Je vous en souhaite une bonne lecture.

Eric Legros

L'équipe de la feuille de Chou

Est heureuse de vous
présenter une nouvelle
édition ...

Responsable de
publication :
Philippe Guillemet

A la mise en page :
Claire Tafoiry

A la relecture :
La commission
Communication

A la reproduction et à
la distribution :
Sophie Prella

Les membres du Conseil
Municipal





≈ Avis à la Population ≈

ARRETE

PORTANT REGLEMENTATION DES CONDITIONS D'IMPLANTATION DES COMPTEURS DE TYPE « LINKY »



Nous, Maire de Champrond-en-Gâtine,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée,

Vu le Règlement Général Européen sur la protection des données personnelles UE-2016/279 du 27 avril 2016,

Vu la délibération n°2012-404 du 15 novembre 2012 de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) portant recommandations relatives aux traitements de données de consommation détaillées, collectées par les compteurs communicants et la communication de la CNIL du 30 novembre 2015,

Vu la délibération n° 201636 du conseil municipal du 28 juin 2016 par laquelle il avait été décidé de refuser le déploiement des compteurs Linky sur le territoire de la commune.

Considérant que :

- la société ENEDIS par courrier du 12 octobre 2018 avait demandé l'abrogation de la délibération
- la société ENEDIS vient de solliciter le Tribunal Administratif pour l'abrogation de la délibération

Vu la délibération n°2019 du conseil municipal du 12 février 2019 relative au retrait de la délibération contre le déploiement des compteurs de type « Linky »,

ARRETONS

Article 1 :

L'opérateur chargé de la pose des compteurs « Linky » doit garantir aux usagers la liberté d'exercer leur choix à titre individuel et dans pression pour :

- refuser ou accepter l'accès à leur logement ou propriété,
- refuser ou accepter que les données collectées par le compteur soient transmises à des tiers partenaires commerciaux de l'opérateur.

Article 2 :

Le Maire de Champrond-en-Gâtine est chargé de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera adressée à Madame la Préfète d'Eure et Loir.

Le Maire
E.LEGROS





Le Conseil municipal et la Communauté de Communes

<p>Les membres du conseil municipal</p>	<p>Le Maire : Éric Legros 1^{er} Adjoint : Philippe Guillemet 2^{ème} Adjoint : Jean Taquet 3^{ème} Adjoint : Denis Granger</p>	<p>Les conseillers : Christian Bornet, Jean-Pierre Brihaye (démission : fév 19), Valérie Chrétienne (démission : déc 15), Gaëlle Guyon, Nicolas Javoy, Luc Liard (démission : juin 17), Mireille Marie, Marie-France Moinet, Philippe Septier, Claire Tafoiry, Céline Védie</p>
--	--	---

<p>Les commissions communales</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Urbanisme : Éric Legros, Philippe Guillemet, Jean Taquet, Denis Granger, Claire Tafoiry, Mireille Marie, Marie-France Moinet. ✓ Voirie et Réseaux : Éric Legros, Philippe Guillemet, Jean Taquet, Denis Granger, Christian Bornet, Philippe Septier, Claire Tafoiry. ✓ Bâtiments / Cimetière : Éric Legros, Philippe Guillemet, Jean Taquet, Denis Granger, Marie-France Moinet, Gaëlle Guyon, Mireille Marie. ✓ Eau et Assainissement : Éric Legros, Philippe Guillemet, Jean Taquet, Denis Granger, Céline Védie, Philippe Septier, Marie-France Moinet, Nicolas Javoy, Christian Bornet. ✓ Communication : Éric Legros, Philippe Guillemet, Jean Taquet, Denis Granger, Claire Tafoiry, Nicolas Javoy, Philippe Septier, Céline Védie, Mireille Marie. ✓ Champrond en Gâtine « Porte du Perche » : Éric Legros, Mireille Marie. <u>Membre hors conseil :</u> Claude Imhof ✓ Appel d'offres : Titulaires : Céline Védie, Philippe Septier, Éric Legros. Suppléants: Nicolas Javoy, Jean Taquet, Mireille Marie. ✓ Fêtes-Fleurissement : Éric Legros, Philippe Guillemet, Jean Taquet, Denis Granger, Marie-France Moinet, Mireille Marie, Nicolas Javoy, Philippe Septier. ✓ Finances : ensemble du conseil municipal ✓ Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) : Éric Legros, Marie-France Moinet, Gaëlle Guyon. ✓ Correspondant Défense : Philippe Guillemet. ✓ Commerces : Éric Legros, Philippe Guillemet, Jean Taquet, Denis Granger, Nicolas Javoy, Marie-France Moinet, Claire Tafoiry. ✓ Impôts directs : <u>Titulaires :</u> Jean-Luc Guibert, Catherine Lunel, Marie-France Moinet, Claire Tafoiry, Jean Taquet, Olivier Houdy. <u>Suppléants :</u> Bernard Bigeault, Gérard Durand, Nicolas Javoy, Dominique Renard, Brigitte Wardavoire, Claude Lorin.
--

<p>Les commissions intercommunales</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Voirie - Eau - Environnement - Assainissement : Membres : Christian Bornet, Denis Granger, Jean Taquet, Céline Védie. Réfèrent voirie spécifique : Denis Granger. ✓ Développement et animation du territoire : Éric Legros, Philippe Guillemet, Philippe Septier, Claire Tafoiry. ✓ Commission sports et services à la personne : Gaëlle Guyon, Mireille Marie, Marie-France Moinet. ✓ Commission aménagement et urbanisme : Philippe Guillemet, Marie-France Moinet, Philippe Septier ✓ Syndicat Intercommunal de Ramassage et Traitement des Ordures Ménagères (SIRTOM) : <i>Président : Jacky Jaulneau,</i> Délégués titulaires : Philippe Guillemet, Céline Védie (5ème vice présidente). / Délégués suppléants : Nicolas Javoy, Christian Bornet. ✓ Regroupement pédagogique (SIRP) : Champrond en Gâtine, Montlondon, Montireau, Saint Victor de Buthon Délégués titulaires : Gaëlle Guyon, Éric Legros, Marie-France Moinet, Claire Tafoiry. ✓ Syndicat Départemental d'Énergie (SDE) : Délégué titulaire : Philippe Septier. / Délégué suppléant : Denis Granger. ✓ Parc Naturel Régional du Perche : Délégué titulaire : Mireille Marie ✓ Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR) : Délégué titulaire : Éric Legros. / Délégué suppléant : Mireille Marie. ✓ Conseiller Défense : Philippe Guillemet. ✓ Centre National d'Action Sociale (CNAS) : Délégués titulaires : Éric Legros, Marie-France Moinet. ✓ Comité Bassin d'Emploi : Délégué titulaire : Jean Taquet. ✓ ADMR : Délégués titulaires : Marie-France Moinet, Gaëlle Guyon. ✓ Croix Rouge : Délégué titulaire : Claire Tafoiry.

Le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Terres de Perche

Le bureau est composé de treize membres : le président, six vice-présidents et six conseillers délégués répartis par commission.

Le Président : Éric Gérard

- 1^{er} vice-président,** en charge de l'Aménagement et de l'Urbanisme : Luc Lamirault , délégué : Eric Legros
- 2^{ème} vice-président,** en charge des Finances, Relation humaine, Mutualisation et Administration : Marylène Chevalier, délégué : René Rousselle
- 3^{ème} vice-président,** en charge de la Voirie, de l'Eau, de l'Environnement, de l'Assainissement : Martial Lecomte, délégué : Jean-Michel Cerceau
- 4^{ème} vice-président,** en charge du Développement du territoire (économie, emploi, numérique) : Bruno Jérôme, délégué : Victor Provôt
- 5^{ème} vice-président,** en charge de l'Animation (Culture, tourisme, MSAP) : Brigitte Pistre, délégué : Michel Thomas
- 6^{ème} vice-président,** en charge des Équipements sportifs, enfance, jeunesse, social, santé : Christophe Barral, délégué : Laurent Miger

Délégués communautaires : Éric Legros, Suppléant : Philippe Guillemet





L'actualité communale et intercommunale

INFO SYMPA : LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES TERRE DE PERCHE VOUS INVITE



Sur présentation d'un justificatif de domicile, les habitants du territoire Terres de Perche, ont un accès gratuit au Domaine de l'Abbaye à Thiron Gardais.

Vous pouvez accéder à l'exposition et aux jardins thématiques.

La Grange aux Dîmes : 02 37 49 49 49.



Pour nos jeunes de moins de 16 ans, un accès au Parc Aquatique du Perche à Fontaine Simon est offert.



⇒ **3 entrées gratuites par enfant et par an**

**A retirer à l'accueil du Parc Aquatique du Perche
sur présentation d'un justificatif de domicile et d'une pièce d'identité**

Parc Aquatique du Perche : 02 37 81 88 79

BORNES DE LA LIBERTÉ

Par délibération du 12/02/2019, le conseil municipal a décidé d'adhérer au comité de sauvegarde des bornes de la liberté. Cette association a pour objet :

1° - d'entretenir et de développer les sentiments de reconnaissance et d'admiration envers :

- a) La mémoire du Général George S. PATTON
- b) Les combattants américains parachutés les premiers en France dans la nuit du 5 au 6 juin 1944 dans le canton de Sainte-Mère-Eglise ;
- c) Les troupes de la 3e Armée des U.S.A. débarquées sur la plage de Utah-Beach qui, sous le commandement du Général Patton et grâce à leur manœuvre héroïquement audacieuse ont, en 54 jours, libéré les villes et les villages français sur l'axe d'Avranches à Bastogne en passant par Luxembourg, désorganisé l'ensemble du dispositif allemand et participé de façon déterminante à la délivrance totale de la France, du Luxembourg et de la Belgique

2° - de faire procéder à la pose, l'entretien et la réhabilitation à l'identique de bornes kilométriques d'un modèle spécial et allégorique, qui, jalonnant la marche des éléments avancés de la 3e Armée U.S.A., symbolisent la voie de la liberté.



Nous disposons de 5 bornes de la liberté sur notre commune (n°31 à 35)

Ces bornes doivent être assimilées à un statut de monument historique et patrimonial.

La liste des communes concernées figure sur les statuts. A cette liste, se rajoutent les communes de la plage de Utah-Beach : Sainte-Marie-du Mont et celle de Rambouillet d'où fut donné l'ordre de libérer Paris.

Le comité en 1946 a pris les dispositions nécessaires pour prolonger la Voie de la liberté, via la Ville de Luxembourg, en territoires luxembourgeois et belge, jusqu'à la ville de Bastogne qui marque le point final de la Voie.





● L'actualité communale et intercommunale ●

COMMÉMORATION DU 19 MARS

La cérémonie commémorative du Cessez-le-feu en Algérie s'est déroulée le 19 Mars 2019.



Lors de cette commémoration, M. Menant, président de l'association des Anciens Combattants a déposé une gerbe au Monument aux Morts puis a lu le manifeste.



Photos de Mme Jocelyne Lesieur

La cérémonie s'est achevée par le verre de l'amitié.

COMMÉMORATION DU 8 MAI



La cérémonie commémorative de la fin des hostilités 1939-1945 s'est déroulée ce 08 Mai 2019.

A cette occasion, M. Menant (président de l'association des anciens combattants) et Mme Guyon (conseillère municipale) ont déposé deux gerbes de fleurs au pied du monument aux morts de la commune.

Ce dépôt de gerbe a été suivi de la minute de silence de la lecture du manifeste.

La cérémonie s'est achevée au d'Aligre pour le verre de l'amitié.





● L'actualité communale et intercommunale ●



REPAS DE PRINTEMPS



Dimanche 28 Avril, 42 convives ont participé à l'édition 2019 de notre repas de printemps.

Moment convivial accompagné des chansons du groupe "Les Baladins".

Un grand bravo à l'équipe du Sébastopol pour la confection du repas.

Toutes nos félicitations à l'association "Les Petites Mains" pour la fabrication des menus.



Après le café, et pour clôturer ce sympathique repas, la municipalité a offert un panier garni aux 2 doyens de l'assemblée.

Merci à Madame CAMUS Ginette et Monsieur BIGEAULT Etienne pour leur présence.

Toute l'équipe vous dit à l'année prochaine.



FLEURISSEMENT



Après un départ un peu difficile, suite à une météo peu clémente et beaucoup de soin, nous avons pu repiquer notre production de plants réalisés dans la serre auxquels nous avons ajoutés quelques plants achetés.



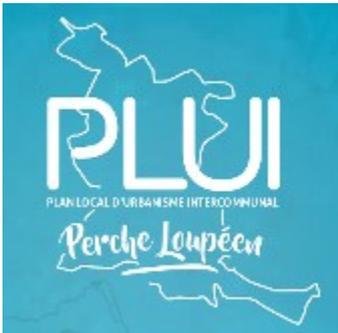
Nous avons réaménagé l'arrière de l'église et le triangle dans le virage, installé dans les bacs aux entrées du village un chèvrefeuille qui semble avoir pris possession des lieux.





● L'actualité communale et intercommunale ●

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL



Depuis un an, nous travaillons à la réalisation d'un document d'urbanisme pour chaque territoire des deux communautés de communes qui ont fusionné.

Il y aura donc un PLUI du Perche Loupéen et un PLUI du Perche Thironnais.

⇒ UN PLUI qu'est-ce que c'est ?

□ UNE DÉMARCHE **STRATÉGIQUE**

Projet de territoire en matière d'aménagement et de développement pour les **10 à 15 prochaines années**

□ UN PROJET **SOLIDAIRE**

- ✓ **Cohérence** du développement de chaque commune
- ✓ **Complémentarité** dans la réponse aux besoins de l'ensemble de la population.
- ✓ Mutualisation des moyens et des compétences **pour avancer et réfléchir ensemble**

□ UN OUTIL **RÉGLEMENTAIRE**

- ✓ Réglementation du **droit des sols** de chaque parcelle, publique ou privée.
- ✓ **Remplacement des documents communaux** en vigueur
- ✓ **Référence pour l'instruction** des autorisations d'urbanisme.





● L'actualité communale et intercommunale ●

✍️ **PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (Suite)**

Le PLUI est au cœur de nombreux sujets.

Chaque symbole représente un critère :

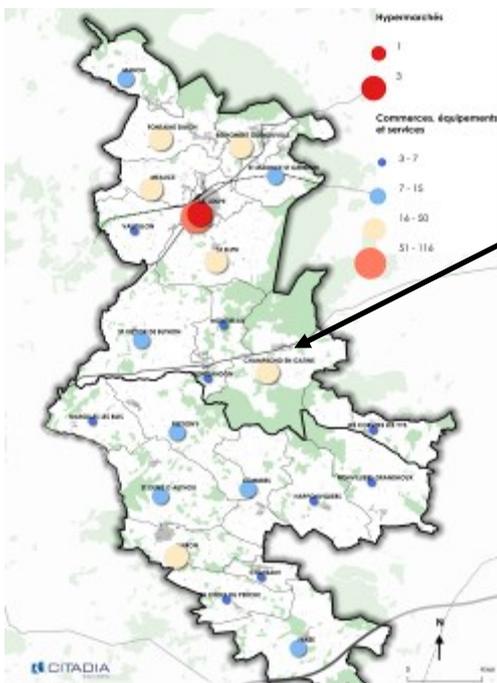
- Les paysages (critère important voire primordial dans le Perche)
- Développement économique
- Agriculture
- Commerces
- La consommation d'espace
- Les risques naturels ou industriels
- Les mobilités (routes – voies ferrées – transports collectifs...)
- L'habitat
- Le climat
- Les énergies et notamment les énergies renouvelables
- L'équipement (infrastructures du territoire)



Depuis le début de cette année 2019, nous œuvrons avec le cabinet qui nous accompagne sur le diagnostic de nos territoires et nos ambitions pour ceux-ci.

Les éléments de diagnostics qui seront ressortis du premier forum :

- **Les forces du territoire**
 - La qualité de vie qui se traduit par le calme, la beauté des paysages et du patrimoine et sa diversité ;
 - Les milieux naturels, la biodiversité et sa préservation notamment au travers du Parc Naturel Régional ;
 - La ruralité et l'activité agricole.
- **Les perspectives pour 2030**
 - Le maintien et la mise en valeur du patrimoine bâti et naturel et de l'agriculture ;
 - Le maintien de la qualité de vie et la cohérence dans le développement ;
 - Le développement du tourisme vert.



Comme vous pouvez le voir dans la carte, notre commune se trouve à un point central des deux communes principales que sont La Loupe et Thiron Gardais. D'autre part, une de nos forces est liée au fait que nous sommes sur plusieurs axes routiers dont un principal, l'axe Chartres/Nogent le Rotrou.

Nous faisons également partie des communes qui disposent de nombreux commerces et services, c'est un des atouts que nous devons préserver voire étoffer.

Après cette phase de diagnostic, nous allons passer à la phase PADD (Projet d'Aménagement et de développement durable), vous êtes tous invités aux réunions publiques liées à cette phase et bien sûr aux phases suivantes.





L'actualité communale et intercommunale



LE SITE INTERNET DE NOTRE COMMUNE



Après son lancement lors des vœux de janvier 2019, la nouvelle version de notre site semble répondre aux attentes de nos habitants et abonnés.

La solution mise en œuvre de type « responsive » (*) permet de consulter le site sur tous les médias électroniques (PC, tablettes, Smartphone) à toute heure.

(*) Site web dont la conception vise, grâce à différents principes et techniques, à offrir une consultation confortable sur des écrans de tailles très différentes.

Il évolue en permanence et offre de nouveaux services régulièrement.

Les dernières nouveautés :

- ✓ Les démarches en ligne
- ✓ Le formulaire auto déclaratif pour le relevé des compteurs d'eau
- ✓ Le formulaire de contact aux services de la mairie

Nous comptons 219 abonnés

65 articles d'actualité générale publiés depuis janvier

55 évènements déjà postés dans l'agenda

Mais aussi !! un bon taux d'utilisation...

Quelques chiffres et graphiques

Entre 60 et 100 utilisateurs par semaine

- Progression des connexions en mobilité ! (Smartphones & Tablettes)
Environ 35% de connexions via un téléphone
- Beaucoup d'accès sur la page d'accueil du site, mais les recherches s'orientent aussi sur les mots clé tel que : Ecole, restauration, actualité, démarches, Feuille de chou (**)

(**): statistiques sur les derniers 90 Jours.

Accès directs



Système d'exploitat	Utilisateurs	% Utilisateurs
1. Windows	602	48,12 %
2. Android	254	20,30 %
3. iOS	185	14,79 %
4. (not set)	99	7,91 %
5. Macintosh	54	4,32 %
6. Linux	49	3,92 %
7. Samsung	7	0,56 %
8. Chrome OS	1	0,08 %

Nous invitons les commerçants & artisans à faire leur promotion sur notre site
Nous invitons également nos associations à enrichir notre agenda ...

Restez connectés !





L'actualité communale et intercommunale



PARC AQUATIQUE DU PERCHE

La Base de Loisirs de Fontaine Simon, c'est aussi...

Un espace de loisirs pour vos moments de détente en famille ou entre amis

Terrain multisports beach

02 37 81 88 79
parc-aquatique-du-perche@orange.fr
Prêt gratuit de matériel avec caution (s'adresser au Parc Aquatique)



Camping du Perche

3 Rue de la Ferrière
02 37 81 88 11
www.campingperche.com



Aire de pique-nique

Aire de jeux
parc-aquatique-du-perche@orange.fr



Téléski Nautique 28

5 Rue de la Ferrière
06 20 02 84 52
la28@live.fr
www.la28.fr
Restauration sur place



Rue de la Ferrière 28 240 Fontaine Simon
02 37 81 88 79
parc-aquatique-du-perche@orange.fr
www.facebook.com/parc.aquatique28

Parc Aquatique du Perche



Fontaine Simon



Piscine

Toboggan, parasolaire, rivière, jacuzzi

	Période scolaire	Vacances scolaires Zone B	Vacances estivales
Lundi	12h - 18h00	10h - 12h 14h - 18h	
Mardi	17h - 19h	10h - 12h 14h - 18h	
Mercredi	15h30 - 19h	10h - 12h 14h - 18h	
Judi	12h - 18h00 17h - 19h	10h - 12h 14h - 18h	10h - 12h 14h - 19h
Vendredi	17h - 21h	10h - 12h 14h - 18h	
Samedi	14h - 18h	10h - 18h	
Dimanche	9h - 12h00 14h00 - 18h00	9h - 12h00 14h00 - 18h00	

Tarif

Entrée adulte : 4€
Entrée adulte Juillet-Août : 4€70
Carte de 10 entrées adulte : 36€
Carte famille : 99€
Entrée enfant : 3€20
Entrée enfant Juillet-Août : 3€70
Carte de 10 entrées enfant : 26€
Entrée espace détente : 10€

Ecole de Natation

Niveau d'apprentissage	Jours	Heures
Niveau d'apprentissage I pré requis brevet 50m	mercredi	19h00
Niveau d'apprentissage II pré requis brevet 100m + 2 nages	mercredi	18h00
Niveau perfectionnement I pré requis brevet 150m + 3 nages	samedi	10h
Niveau perfectionnement II pré requis brevet 200m + 4 nages	samedi	10h

Tarif

L'année : 180€
Cours individuel : renseignements auprès des maîtres nageurs

Aquagym

	Période scolaire	Vacances scolaires Zone B
Lundi	09h00 - 11h15	9h
Mardi	20h	-
Mercredi	10h00	9h
Judi	17h & 18h	-
Vendredi	18h00	9h
Samedi	9h	-

Tarif

Une entrée : 10€
Carte de 10 entrées : 80€
Carte Aquagym : 210€
(10 entrées aquagym accès au bassin en semaine hors vacances scolaires, valable 1 an à date de date)
Carte privilège : 300€
(Accès limité au cours d'aquagym au bassin et à l'espace détente)

Espace Détente

Sauna - Hammam

Tarif

Pour une heure de réservation
Une entrée : 10€ - Carte de 10 entrées : 75€ (L'entrée au sauna ou hammam donne accès au bassin)
Merci de vérifier que vous n'avez pas de contre-indication de la part de votre médecin

Location Privée de la piscine

Tarif

Sur réservation, hors vacances scolaires
Pour 3 heures avec mise à disposition d'un maître nageur : 280€
Caution demandée : 310€





L'actualité communale et intercommunale

✂ UN « JEU D'ÉVASION » À THIRON-GARDAIS !

L'ESCAPE,
un jeu d'évasion grandeur nature !

1 ÉQUIPE
1 MISSION
1 HEURE

PARVIENDREZ-VOUS À VOUS ÉCHAPPER ?



2 SALLES / 2 ENIGMES

Enigme 1 : Ciné-studio : ça tourne !

Enigme 2 : les secrets des moines de l'Abbaye

THIRON-GARDAIS

Tarifs par sale	Semaine Du mardi au vendredi 16h	Week-end Du vendredi 16h au dimanche
	20€ / joueur	22€ / joueur
	18€ / joueur	20€ / joueur
	17€ / joueur	19€ / joueur
	16€ / joueur	18€ / joueur

Pour des réservations de groupe ou personnalisées, n'hésitez pas à nous contacter !

Ouverture	Toute l'année
Lundi	Fermé
Du mardi au vendredi	14h à 22h
Week-end	10h à 22h

Réservations :
www.ledomainedelabbaye.net

Infos :
06 78 65 49 72
escape@ledomainedelabbaye.net



TERRES DE PERCHE

L'Escape - Domaine de l'Abbaye
Grange aux Dîmes
18 rue de l'Abbaye
28480 THIRON-GARDAIS





L'actualité communale et intercommunale



LES CONTRATS BLEUS



A vos agendas
Centre social l'Élan
Avec le Point Actions Familles



Mai, Juin, Juillet 2019

Des Cafés des Parents:

Jeudis 16 mai, 6 et 20 juin, 4 juillet Café des Parents d'élèves des écoles Roland Garros et Les Ecureuils (La Loupe)

Lundis 13 mai et 17 juin Cafés des Parents Terres de Perche

Création d'un jardin ballots de paille et d'un hôtel à insectes: dates à définir



Des animations en familles, les mercredis de 9h30 à 11h30:

15 Mai Atelier cuisine : pizzas maison

29 Mai Atelier « un potager à la maison »

12 Juin Atelier bricolage: pâte à sel spécial jardin

3 Juillet Atelier éveil musical dans la nature

Une permanence d'accueil individuel pour vous accompagner dans votre rôle de parent, sur rendez-vous, possibilité de venir avec les enfants: mercredis 22 mai de 13h30 à 16h et 5 et 26 juin de 9h à 13h



Jeudi 11 Juillet Jeux de société à la bibliothèque de La Loupe, de 14h à 16h avec un goûter partagé. Merci d'apporter une de vos spécialités



Mercredi 17 Juillet

Sortie Familles à vélo:

Départ La Loupe jusqu'à St Victor de Buthon pour la visite de la chèvrerie de La Touraille. Pique-nique partagé, objectif 0 déchet.



Mercredi 5 Juin, de 15h à 17h Jardinage au « Jardin forêt » à Champrond en Gâtine, avec l'association La RuRôle

Mercredi 31 Juillet, journée au Jardin Forêt avec pique-nique et jeux extérieurs de 10h à 15h30



Un **Projet Vacances** en familles ou en collectif: le PAF vous accompagne dans vos démarches (aides financières, astuces, lieux d'accueil...) Sur RDV

Caravane Climatique, avec SykADAP, du 9 au 11 Juillet: Ateliers, conférences, jeux, expositions... De quoi s'informer et débattre sur les changements climatiques. Gratuit, Ouvert à tous



Christelle vous accompagne sur les réseaux sociaux via Les Promeneurs du NET. Retrouvez-moi sur  christelle asso l'élan

Inscriptions et informations au PAF, Christelle Pourceau:

02 37 52 94 16/ 07 69 76 99 59

lescontratsbleus.familles@orange.fr





L'actualité communale et intercommunale

✍ CONSEIL DE SÉCURITÉ (GENDARMERIE)

Comme chaque année, à l'approche des vacances et pour votre sécurité, voici des documents transmis par la gendarmerie.



Aidez nous
à vous protéger
en
Eure-et-Loir

POUR PREVENIR LES CAMBRIOLAGES,
LA GENDARMERIE MULTIPLIE SES PATROUILLES.

LE TEMPS EST L'ENNEMI DES VOLEURS,
DECOURAGEZ LES EN COMPLIQUANT LEUR TACHE

PROTEGEZ VOTRE MAISON

- ★ Fermez à clés les portails d'accès à votre propriété.
- ★ Renforcez la protection des portes (serrures 3 points, judas, entrebâilleurs, blindage ...), volets au rez-de-chaussée et même en étage ;
- ★ Dès lors qu'une fenêtre n'est pas protégée par un volet, elle doit bénéficier de barreaux de protection.
- ★ Ne laissez pas d'échelle ou échafaudage entreposés à proximité ;
- ★ Eclairez votre jardin en réalisant un détecteur de présence ;
- ★ Veillez à ce que la végétation ne permette pas aux voleurs de se dissimuler ;

« Le home jacking » : Les voleurs s'introduisent dans votre domicile et dérobent votre sac à main, les clés de votre voiture.

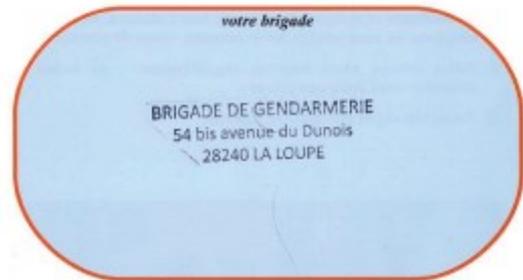
LES REFLEXES A ADOPTER

- ★ Dissimulez tout ce qui pourrait tenter un cambrioleur : sac à main, clés de voiture, bijoux, etc
- ★ Méfiez vous des démarcheurs et quémandeurs ;
- ★ Si des individus prétendent être des agents de l'Etat, demandez leur nom, leur affectation ainsi que leur carte professionnelle (si nécessaire faites appel à la gendarmerie de votre domicile) ;
- ★ Signalez nous les comportements suspects.

De nombreux cambriolages sont encore commis, même en votre présence, de jour comme de nuit et souvent sans effraction.

PROTEGEZ VOS VEHICULES

- ★ Verrouillez systématiquement portes et fenêtres de votre véhicule ;
- ★ N'y laissez aucun objet en évidence (GPS, CD, clés, sac à main, téléphone portable...) ;
- ★ Même lors d'un arrêt de courte durée, enlevez les clés de contact et verrouillez les portières .



SI MALGRE TOUT VOUS ETES VICTIME D' UN CAMBRIOLAGE

- ★ Ne touchez à rien pour préserver les traces et les indices ;
- ★ Appelez immédiatement la brigade de gendarmerie de votre domicile ;
- ★ Faites rapidement opposition sur cartes bancaires et chèquiers volés.

EN VOTRE ABSENCE

- ★ N'utilisez pas les « cachettes » classiques : clés dans la boîte aux lettres, sous le paillason, dans le pot de fleurs, etc...
- ★ Ne laissez pas d'indication mentionnant votre absence, ni sur votre porte ni sur votre répondeur téléphonique ;
- ★ Même pour une courte absence, verrouillez portes, fenêtres et volets ;
- ★ En cas d'absence prolongée, prévenez vos voisins ou une personne de confiance et indiquez la durée de votre absence, un numéro de téléphone où vous joindre, les éventuelles visites de proches ...
- ★ Faites relever votre courrier régulièrement : ne laissez pas déborder votre boîte aux lettres ;
- ★ Placez vos objets de valeur en lieu sûr.





Du côté des associations

CETTE RUBRIQUE EST OUVERTE À TOUTES LES ASSOCIATIONS DE LA COMMUNE

• Société de pêche communale •



Une assemblée générale extraordinaire s'est tenue le 27 avril 2019 à la salle des fêtes.

La dernière assemblée générale avait eu lieu le 28 février 2015, l'ensemble du bureau de l'association ayant démissionné, l'association était en sommeil depuis plus de quatre ans.

Depuis plusieurs mois quelques personnes ont souhaité redonner vie à cette association. Une réunion s'est donc tenue dernièrement le 27 avril de cette année à la salle des fêtes.

Un nouveau conseil d'administration a donc été élu. Au sein de ce dernier, une élection des membres du bureau a été faite.

Les membres du nouveau bureau élus sont désormais :

- ✓ Monsieur David Chaillié, président
- ✓ Monsieur Carlos Pedrosa, trésorier
- ✓ Madame Stéphanie Chaillié, secrétaire
- ✓ Madame Gaëlle Le Joncour, secrétaire adjointe
- ✓ Monsieur Jacky Bonnet, garde-pêche

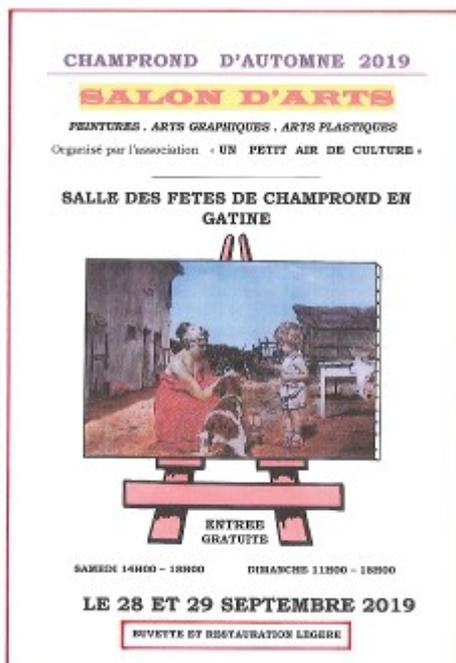
La déclaration de changement de bureau de l'association a été faite à la Sous-Préfecture de Nogent le Rotrou.

Les différents membres du bureau ont souhaité organiser le concours de pêche du 14 juillet et commencent à réfléchir à leurs manifestations à venir.

• Un Petit Air de Culture •



Champrond d'Automne



Le samedi 28 et dimanche 29 septembre ⇒ Champrond d'Automne

L'exposition annuelle de peinture se prépare.

Pour les artistes qui souhaitent exposer, pensez à prendre contact avec notre association "un petit air de culture"

à l'adresse mail : artsdechamprond@outlook.fr

ou contactez Maurice MORIN au **06.83.43.24.29**

afin d'avoir la marche à suivre pour vous inscrire

à cette expo qui se déroulera le 28 et 29 septembre.





• Association de Parents d'Elèves •



Notre kermesse aura lieu

le samedi 22 juin à partir de 14h

avec jeux extérieurs comme structure gonflable, tours de poney, maquillage, pêche à la ligne, grands jeux en bois et **participation à l'intérieur de la salle des fêtes de Ludo'Perche avec des jeux de société.**

Buvette sur place

Nouveauté : Tirage de la tombola du 7ème art

↳ 26 lots de « 3 places de cinéma au cinéma de Senonches » seront tirés au sort

✂ : les parents se sont largement investis 👍 ! 516 cases vendues 👍 !

Également tirage de la tombola de la kermesse

↳ avec de **nombreux lots à gagner** grâce à la **collaboration des commerçants de la région.**

✂ : Nous continuons la collecte de papiers PAPREC sous le hangar près de la mairie de St Victor de Buthon.

Pour tous renseignements : ape.28240@gmail.com





● Du côté des associations ●

• Comité des fêtes •

✻ Retour sur le Bonhomme Carnaval

Après plusieurs samedis de préparation du bonhomme carnaval avec une participation active des enfants et des parents, sa parade a eu lieu le samedi 16 mars 2019.



Retrouvez toutes les photos du Carnaval sur Facebook : www.facebook.com/CdF28240

Sous un soleil printanier, pas moins de 140 personnes (enfants, parents, ...) sont venus défiler derrière notre Mario Bros dans les rues du village jusqu'à la salle des fêtes.

Nous lui avons dit au revoir en dansant autour de lui et

Notre Bonhomme Carnaval a été brûlé pour célébrer l'arrivée du printemps.

Un conte a été lu aux enfants dans la salle des fêtes par la présidente de l'APE.

Le concours a permis de désigner le meilleur déguisement fille et le meilleur déguisement garçon .

Tous les enfants ont été récompensés de leur déguisement.

Le goûter a été offert par le Comité des Fêtes.

Il a été suivi par la danse au son de la musique de notre super DJ Jérôme, animateur de ce jour.

L'APE a tenu la buvette et a fortement participé à ce carnaval bien réussi.

Rendez-vous l'année prochaine !





Du côté des associations

• Comité des fêtes (suite) •

↳ Foire aux livres

La 14^{ème} édition de la Foire aux livres, CD, vinyles et DVD s'est déroulée, dimanche 10 mars toute la journée, à la salle des fêtes.



Ce fut l'occasion de :

- faire de bonnes affaires sur les différents stands tenus par des particuliers souhaitant faire un grand « **ménage de printemps** » parmi leurs livres, CD, Vinyles et DVD.
- Rencontrer des auteurs locaux, parler avec eux, leur demander les dédicaces de leurs livres.

6 auteurs étaient présents. Parmi eux, Véronique Réaud, qui a présenté 3 recueils de nouvelles, Cités Félines, Villages Félines et Noël Félines.

Brigitte Wardavoir, a présenté Le Monde de Lilou et le Deuxième Monde de Lilou.

André Papazian, Lydie Delanoue, Gérard Hocnard et Noémie Clément sont venus présenter leurs ouvrages.



Le « **bistro des bouquinistes** » a permis de faire une pause gourmande sur place.





Du côté des associations

Comité des fêtes (suite)



Feu de la Saint Jean

Salle des fêtes / terrain de foot

Samedi 29 juin
à partir de 21h00

Venez nombreux partager ce chaleureux moment de convivialité

Buvette, Soirée dansante

Embrasement du feu à la tombée de la nuit



Le 13 Juillet



- 🕒 **19 h 00** : Apéritif offert par le Comité des Fêtes sous chapiteau à la salle des fêtes.
- 🕒 **20 h 00** : **Grillades / Frites / Dessert**
Sans réservation
- 🕒 **22 h 00** : Retraite aux flambeaux
Départ : Salle des fêtes
- 🕒 **23 h 00** : Feu d'artifice (si la météo le permet) et bal sous chapiteau à la salle des fêtes animé par DJ



Le 14 Juillet

- 🕒 **08 h à 12 h 30** : Concours de pêche gratuit
(Truites offertes par la municipalité)
- 🕒 **15 h à 18h** : Jeux autour de la salle des fêtes
Chasse aux trésors, Concours de pétanque, divers jeux pour enfants ou adultes



Brocante de la St Sauveur

La brocante de la SAINT SAUVEUR aura lieu :

le jeudi 15 Août de 7 heures à 18 heures
à la salle des fêtes



Emplacements non réservés : les exposants sont placés à l'arrivée (2€ le mètre linéaire),

Accueil des exposants à partir de 6h.

Artisanat d'art à l'intérieur de la salle sur réservation.



Restauration rapide et buvette sur place.

Contact : Marie France Moinet 06 95 87 50 92

facebook: www.facebook.com/CdF28240





Du côté des associations

• la Voie de l'Énergie et du Mouvement -VEM- •



5^{ème} RIA Rencontre Internationale d'Aïkido des 17 au 19 mai 2019



Château des Vaux (28)
Fondation des Apprentis
d'Auteuil



Notre rendez-vous organisé tous les deux ans vient de s'achever dans d'excellentes conditions d'accueil.

La 4^e RiA s'était tenue en avril 2017 où une émouvante cérémonie avait rendu hommage à nos frères disparus (Jo Cardot 7^e Dan, Patrick Dimayuga 8^e Dan, David Eniona 2^e Dan, Jean Pierre Lepierres 7^e Dan Aïkido et Philippe Pivert 9^e Dan Karaté) en présence de onze experts.

La 5^e RiA s'est poursuivie au cœur de notre France profonde et rurale avec plus de 130 stagiaires. Les ateliers gratuits d'Aïkido furent ouverts aux profanes et non pratiquants pour une initiation à notre belle discipline. Pour les accompagnants, de nouvelles activités ont été mises en place : ateliers Taiji Chuan et Tir à l'arc, conférences sur « l'Histoire du Château des Vaux » et « la lune, les astres » dans un plaisir partagé, culturel et intergénérationnel ; ils ont accueilli plus de 30 personnes.



Il a été souligné durant le discours d'inauguration les deux événements qui ont marqué notre pays, ces derniers temps.

. Le château des Vaux, lieu chargé d'histoire, nous a rappelé que Notre Dame de Paris a brûlé le soir du lundi 15 avril 2019. La Cathédrale est notre cœur éternel, partie en flammes ; héritage de nos ancêtres, chef d'oeuvre d'architecture construit pierre après pierre, par des artistes de renommée ou de simples compagnons tailleurs de pierre.

. Deux amis aikidokas de notre école VEM ayant été Parachutistes (Mickaël LAISNEY dans les Forces Spéciales de l'Armée de l'Air ; Michel PARIS ancien nageur de combat, ayant appartenu à 2 commandos de Marine (de Monfort et Trepel) parmi les 7 dont dont le commando Hubert) ont salué la mémoire de leurs frères d'armes Cédric de PIERREPONT et Alain BERTONCELLO partis au Burkina-Faso.

Aussi avant la prise de parole des élus présents, une Marseillaise musicale fut jouée par CLEMENT Trompettiste de l'école de musique de La Loupe entouré de 4 Parachutistes de l'UNP de la Région Centre, Pierre MUGNIER, André TSANG, Patrick GARNIER et Gérard EISELE.

Ces différentes formes d'arts qui nous enveloppent, de la musique au chant en passant par la danse, la peinture, la sculpture, le théâtre, expressions différenciées de notre corps comme l'Aïkido, doivent demeurer encore et toujours les ciments de notre harmonie sociale et de l'élévation de notre esprit.

L'intervention pédagogique des Experts, Sandan et Yondan.

Le site historique de formation qui nous a ouvert ses portes dans ses 110 hectares a été pour la première fois un haut lieu d'échange, un moment de partage avec les ceintures noires 3^e et 4^e Dan quelles que soient leurs origines fédérales ou non. Nos amis(es) Sandan et Yondan seront demain les futurs enseignants et auront l'obligation de transmettre la connaissance, le savoir technique. Mais ils devront également faire cheminer les pratiquants vers une éthique de respect de l'autre, dans une réelle fraternité et la richesse de nos différences.

Dans notre discipline sans compétition, ce n'est qu'à ce prix que nous pourrons de concert, construire cette véritable solidarité entre les hommes de bonne volonté. Il est indispensable de le faire ensemble dans une cohésion harmonieuse et au de-là de nos sensibilités ou obédiences ; c'est notre obligatoire chemin, notre voie, le « DO ».



Roger TRAN-DINH-NHUAN

Président de l'association culturelle de Budo, VEM « La Voie de l'Énergie et du Mouvement »

Portable : 06 13 93 87 56 / e-mail : rtdn.na3@gmail.com

Rassemblement Européen pour une Libre Pratique des arts, arts martiaux et Aïkido, RELPA





● Du côté des artisans, artistes et commerçants ●

© Aux Gâtinettes de Champrond ©



📧 **Votre boulangerie est relais-colis.**

Pensez à vous faire livrer vos colis à côté de chez vous ! 👍



**Notre petite dernière !!!
La Morvandiau au bon goût d'autrefois !!!
À découvrir dans votre boulangerie.**

La remise des prix du plus beau dessin de Pâques



📧 Le résultat du concours et les informations sur le prochain événement seront publiés sur la page Facebook de la boulangerie « Aux Gâtinettes de Champrond » 📱

Nos horaires d'ouverture :

de 7H00 à 19H30, les lundi, mardi, jeudi, vendredi et samedi
de 7h00 à 13h00 et de 15h30 à 19h00, le dimanche

📧 Pour vos commandes : Tél : 02 37 37 08 39
mail : auxgatinettesdechamprond@gmail.com

Aux Gâtinettes de Champrond

Jean-Yves Scaviner

Place de l'Eglise

28240 Champrond en Gâtine

Congés annuels : votre boulangerie sera fermée

du 16/08/19 au 04/09/19.





● Du côté des artisans, artistes et commerçants ●

◎ le Sébastopol ◎



LE SEBASTOPOLE

Bar-Restaurant-Traiteur

Claire est à votre disposition pour tous vos événements traiteur au restaurant et en extérieur.

(Mariage, Communion, Baptême, Anniversaire, Cocktail Dînatoire)

Possibilité de plats à emporter sur commande et chef à domicile.

Les deux salles indépendantes peuvent être entièrement privatisées pour toutes vos occasions.

Nos prochaines Soirées à thème : à 15 €

* Soirée Mexicaine : Le Jeudi 4 & Vendredi 5 Juillet

Fajitas Maison

Déclinaison Exotique

* Soirée Bretonne : Le Jeudi 1^{er} & Vendredi 2 Août

Galette & Crêpes Maison

* Soirée Créole : Le Jeudi 5 & Vendredi 6 Septembre

Poulet façon Antillaise

Blanc Manger et coulis de Mangue

Le restaurant reste ouvert tous les midis et uniquement le vendredi et samedi soir pendant toute la période estivale .

Congés annuels : du Lundi 16 Septembre au 30 septembre.



Info Pratique :

Vous pouvez nous suivre et voir les actualités du Restaurant sur notre page Facebook : Le Sébastopol.

Mais aussi nous laisser un avis sur Tripadvisor, Mariage.net, Google...

Restaurant Le Sébastopol

24 Grande Rue

28240 Champrond en Gâtine

02.37.49.80.02.





● Du côté des artisans, artistes et commerçants ●

CETTE RUBRIQUE EST OUVERTE À TOUS LES ARTISANS ET COMMERÇANTS AYANT UNE ENTREPRISE SUR LA COMMUNE **OU** HABITANT SUR LA COMMUNE. LIBRE À VOUS DE NOUS COMMUNIQUER VOS ARTICLES PAR MAIL (fdc.champrond@gmail.com)

© Odile 'Tiff ©



Salon de coiffure

Pensez à prendre vos rendez-vous que ce soit pour mariage, cérémonies ou tout simplement pour le plaisir.

Congés d'été :

Fermeture du salon : le vendredi 9 août au soir.

Réouverture : le mardi 27 août à 9h00.

Passez un bel été ☺

© CMP Bâtiment ©

Nouvelle activité :

suite à l'achat d'une mini pelle,
proposition de petits travaux de terrassement ou
autre démolition etc...

Location avec chauffeur Mini Pelle 2T
plus évacuation des déchets

Ent C.M.P Bâtiment
 Carrelage, Mosaïque, Faïence
 Travaux De Revêtement Des Sols et Murs
Maçonnerie Générale
 Neuf & Rénovation
Plâtrerie, Isolation
 Pose De Plaque de plâtre, Enduit Bandé



Tel: 06.09.69.16.67
ANTHONY TESSIER
 21 Rue Du Perche
 28240 Champrond en Gatine
 anthony.tessier88@hotmail.fr
 Siret : 804 036 986 00029
 Code APE : 4333Z

● État civil ●



Décès :

SERGENT Madeleine le 21/03/2019

Naissances :



LAIGNEAU Louis né le 05/05/2019

Mariage :



LIVA Teddy et STEFANIDIS Laetitia le 04/05/2019

COTTEREAU Maxime et MARIE Gaëtan le 18/05/2019

BONNET Jacky et DECHAUD Madeleine le 08/06/2019





● Le résumé des conseils municipaux ●

RÉUNION DU 12 FÉVRIER 2019

Le conseil municipal de Champrond-en-Gâtine s'est réuni le mardi 12 février 2019 à 20h30 en session ordinaire sous la présidence d'Eric LEGROS, Maire, au lieu habituel de ses séances.

Absent excusés :

Philippe Septier pouvoir à Eric Legros
Mireille Marie pouvoir à Jean Taquet.

Le conseil donne son accord pour l'ajout des points suivants à l'ordre du jour :

- ✓ démission d'un conseiller municipal,
- ✓ convention transfert de propriété d'éclairage public,
- ✓ délibération vente découpeuse,
- ✓ subventions aux associations.

 **Lecture est donnée du compte-rendu de la réunion du 9 octobre 2018.**

Mr le Maire apporte quelques précisions depuis cette réunion :

- ✓ Dans le cadre de l'élaboration du PLUi, les diagnostics environnementaux seront présentés aux élus le 25 février 2019 à Saint Denis d'Authou. Des réunions seront programmées ultérieurement pour une meilleure concertation.
- ✓ La présence de frelons asiatiques a été communiquée à la population par le biais du site internet et de la Feuille de Chou.
- ✓ Une phrase expliquant la compétence GEMAPI sera ajoutée au précédent compte-rendu.
- ✓ La modification du zonage d'assainissement collectif est à intégrer dans la procédure d'élaboration du PLUi.
- ✓ Mr le Maire a contacté Mme la Députée au sujet du transfert des compétences eau et assainissement au 1er janvier 2020, qui a indiqué qu'elle demandera au niveau national un report. A noter que l'association des maires ruraux, le Sénat ne sont pas favorables à ces transferts, qui généreront aussi des pertes de revenus pour les communes dotées de châteaux d'eau équipés d'infrastructures.

 **Lecture est ensuite donnée du compte-rendu de la réunion du 8 décembre 2018 .**

Il est proposé de solliciter la modification du zonage d'assainissement collectif avant toute extension du réseau d'assainissement. Une subvention au titre du F.D.I. peut être demandée et une assistance auprès d'un technicien de la CDC.

COMPTE ADMINISTRATIF 2018 : BOULANGERIE

Le conseil municipal adopte le compte administratif 2018 en accord avec le compte de gestion du receveur, qui présente un excédent de fonctionnement de 22 976.36 € et un excédent d'investissement de 3 202.98 € et un déficit d'investissement cumulé de 13 580.35 €. Le résultat de fonctionnement est en partie affecté en section d'investissement pour 13 580.35 € pour couvrir le déficit d'investissement et le reliquat reporté en section de fonctionnement.

BUDGET PRIMITIF 2019 : BUDGET BOULANGERIE

Mr le Maire présente au conseil municipal le projet de budget primitif 2019, qui s'équilibre en dépenses et en recettes à 25 880.35 € en section d'investissement et à 33 396.01 € en section de fonctionnement.

En section d'investissement, il est prévu de reporter le déficit d'investissement et le remboursement du capital de l'emprunt.

Le conseil municipal adopte ce budget à l'unanimité.

MANDAT MAÎTRISE D'OUVRAGE RESTRUCTURATION DE L'ÉCOLE

Mr le Maire rappelle au conseil municipal qu'une consultation a été lancée concernant la maîtrise d'ouvrage pour la restructuration de l'école et qu'une seule offre a été reçue. Il s'agit de la S.A.E.D.E.L. (Société d'Aménagement et d'Équipement du Département d'Eure et Loir), structure qui intervient en aménagement (habitat et parcs d'activités), immobilier d'entreprise, renouvellement urbain, construction d'équipements publics.





La S.A.E.D.E.L accompagne les maîtres d'ouvrage à chaque étape du projet : études préalables, montage juridique et financier, suivi des chantiers et coordonne tous les intervenants (architectes, collectivité, organismes de sécurité...). La rémunération est d'environ 5 % du coût des travaux. La S.A.E.D.E.L a travaillé pour l'aménagement de l'accueil de loisirs à La Loupe, qui a été une réussite. Le projet de restructuration de l'école consisterait à construire deux classes sur pilotis pour qu'elles se situent au même niveau que la cour actuelle.

Accord du conseil pour retenir l'offre de la S.A.E.D.E.L.

Deux aides financières seront sollicitées ; l'une auprès de l'Etat (D.E.T.R.) au taux de 30 % avec un plafond de travaux limité à 450 000 €, l'autre auprès du Département (F.D.I.) au taux de 30 % avec un plafond de travaux limité à 500 000 €, l'objectif étant d'avoir un reste à charge compris entre 250 et 300 000 €, qui sera financé par un prêt bancaire.

REGULARISATION DU DEPOT DES ARCHIVES COMMUNALES

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de régulariser le dépôt des archives communales effectué auprès des Archives départementales d'Eure-et-Loir.

Ce dépôt concerne un registre de délibérations, an II – an VI (calendrier révolutionnaire de 1792 à 1806)

Considérant que les documents qui ont été pris en charge par le service départemental d'archives restent la propriété de la commune,

Considérant que la commune a la possibilité de consulter les dossiers déposés pour les besoins du service ou dans le cadre d'une action de valorisation (exposition, publication, ...)

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter le dépôt aux Archives départementales d'Eure-et-Loir des archives précédemment citées et charge Monsieur le Maire d'engager la procédure pour régulariser le dépôt de ces documents et de signer la convention proposée par les Archives départementales.

MODIFICATION DES STATUTS DE LA CDC TERRES DE PERCHE

Mr le Maire présente au conseil les nouveaux statuts de la CDC Terres de Perche dont voici les principales modifications :

✓ Voirie

Suppression des compétences voirie et hydraulique agricole, qui reviennent donc aux communes

✓ Transports

En ce qui concerne les transports, la CDC Terres de Perche exerce la compétence « transports » uniquement dans le territoire de l'ex CDC des Portes du Perche.

Par délégation de compétence de la Région Centre Val de Loire, la CDC Terres de Perche exerce la compétence « transports scolaires » sur l'ensemble de son territoire. Ces compétences sont les suivantes : mise en œuvre du règlement des transports scolaires, définition des services, exploitation des services, financement des services, discipline et sécurité, suivi et contrôles, information et communication.

Pour les élèves de la maternelle et du primaire, la CDC exerce le rôle de l'AO2 à l'exception des élèves des communes de Combres, Happonvilliers et Nonvilliers-Grandhoux pour lesquelles la CDC adhère en lieu et place de ces trois communes au SIRS des Portes du Perche pour sa partie « transports » qui assurent ce rôle d'AO2. (AO2 : autorité organisatrice de second rang, l'AO1 étant la région)

Pour les élèves du secondaire, la CDC exerce le rôle de l'AO2 à l'exception des élèves des communes suivantes pour lesquelles la CDC adhère en lieu et place de ces communes à des syndicats qui assurent ce rôle d'AO2.

- SITS (Nogent-le-Rotrou) pour les élèves du secondaire des communes de Marolles les Buis, Frétigny, Saint Denis d'Authou, Thiron-Gardais, Combres, Chassant, la Croix du Perche, Happonvilliers.

- SISS de Brou pour les élèves du secondaire des communes de Chassant, Frazé, La Croix du Perche.

La communauté de communes assure la prise en charge des transports pour l'association sportive du Collège Jean Monnet de La Loupe.

✓ Maison de santé

Elaboration et mise en œuvre d'une politique de santé : communication et promotion et toute action visant à l'accueil, au recrutement et à l'accompagnement de professionnels de santé.

La communauté de communes assure l'étude, la création et la gestion d'une maison de santé pluridisciplinaire à La Loupe.

La communauté de communes assure la communication, la promotion, l'animation d'une maison de santé à Thiron-Gardais et tous échanges avec le propriétaire exploitant de cette structure.





✓ Tourisme - Loisirs

Elaboration et mise en œuvre de la politique locale du tourisme et des programmes locaux de développement touristique,

Exploitation d'installations touristiques de loisirs (Domaine de l'Abbaye à Thiron-Gardais, Base de loisirs à Fontaine-Simon)

Organisation de fêtes et de manifestations culturelles d'envergure intercommunale

Soutien aux animations et manifestations culturelles du territoire

Accompagnement des professionnels et porteurs de projets en lien avec le tourisme

Création et exploitation d'hébergements touristiques sur des propriétés de la CDC

✓ Eau

Eau potable : Etude, création et gestion de l'interconnexion des châteaux d'eau suivants :

- château d'eau du Grand Val à Combres
- château d'eau du Cours aux Légers à Combres
- château d'eau de Chasant
- château d'eau de la Noue Ronde d'Happonvilliers
- château d'eau de la Mare Neuve d'Happonvilliers
- château d'eau de Saint Denis d'Authou
- château d'eau de Frétigny
- château d'eau de la Cour aux Pauvres à Thiron-Gardais
- château d'eau de Marolles les Buis
- château d'eau du Bois Margot à Thiron-Gardais
- château d'eau de la Bergerie à Nonvilliers-Grandhoux
- château d'eau du Grand Houx à Nonvilliers-Grandhoux
- château d'eau de Nonvilliers Bourg à Nonvilliers-Grandhoux

Accord du conseil pour adopter ces nouveaux statuts.

CONVENTION GROUPEMENT DE COMMANDES POUR TRAVAUX DE VOIRIE DANS LE CADRE DE LA CDC

Mr le Maire informe le conseil municipal que la CDC a institué un groupement de commandes pour les travaux de voirie, ce qui permettra une simplification pour les opérations de mise en concurrence et une économie financière.

Le conseil municipal décide d'adhérer au groupement de commandes pour un marché public de travaux selon un accord-cadre relatif à l'entretien de la voirie communale et intercommunale pour la période 2019-2022 et autorise Mr le Maire à signer la convention constitutive du groupement.

COMPTEURS LINKY

Mr le Maire rappelle au conseil municipal la délibération 201636 du 28 juin 2016 par laquelle il avait été décidé de refuser le déploiement des compteurs Linky sur le territoire de la commune.

Mr le Maire informe le conseil municipal que :

- la société ENEDIS par courrier du 12 octobre 2018 avait demandé l'abrogation de la délibération
- la société ENEDIS vient de solliciter le Tribunal Administratif pour l'abrogation de la délibération

Mr Legros présente au conseil un arrêté pris par la commune de Blagnac en Haute Garonne relatif à la réglementation des conditions d'implantation des compteurs Linky. Cet arrêté mentionne que l'opérateur chargé de la pose des compteurs Linky doit garantir aux usagers la liberté d'exercer leur choix à titre individuel et sans pression pour refuser ou accepter l'accès à leur logement ou propriété, refuser ou accepter que les données collectées par le compteur soient transmises à des tiers partenaires commerciaux de l'opérateur.

Considérant qu'il n'est pas du ressort de la commune de faire obstacle au déploiement de tels compteurs Linky,

Le conseil municipal décide de retirer la délibération n°201636 contre le déploiement des compteurs Linky. Un arrêté se référant à celui de la commune de Blagnac sera pris pour que les usagers soient libres d'accepter ou de refuser la mise en place d'un compteur Linky.





Mr le Maire présente au conseil les devis concernant la réhabilitation de la salle des fêtes :

Menuiseries devis Hermenault Frères : 17 049.10 € HT

Peinture devis Gaillot : 15 304.40 € HT

Electricité devis Voltelec : 13 981.60 €

Carrelage/cloison/plomberie devis CMP Bâtiment : 19 746.78 € HT

Le conseil municipal sollicite une subvention au taux de 30 % dans le cadre du F.D.I.

Un devis d'isolation de l'extension sera demandé à CMP Bâtiment, travaux à prévoir l'an prochain, une prise de courant située derrière une porte devra être décalée et des protections seront à mettre en place sur les portes pour éviter les chocs.

Un WC pour les personnes à mobilité réduite est prévu à l'emplacement du vestiaire.

Les travaux d'extension du réseau d'assainissement rue de la Guèze, route de La Loupe et Allée de la forêt ont fait l'objet d'une demande de devis pour le raccordement de six maisons. Considérant le coût élevé de ces travaux, il est décidé de solliciter l'avis du technicien de la CDC en charge du dossier du SPANC pour savoir si ces travaux seraient réalisables en régie.

Un autre devis sera demandé pour les travaux d'écoulement des eaux pluviales rue des Rosiers et rue du Plessis. Un relevé topographique a été réalisé par le cabinet Hermand, qui révèle une très faible pente. Le conseil indique que si le coût des travaux est supérieur à 20 000 € HT, ils ne seront pas réalisés.

Le conseil décide de solliciter une subvention au titre du F.D.I pour la réfection de cinq tampons d'assainissement au coût de 3260 € TTC.

Un devis d'acquisition d'une épareuse d'occasion avec jeux de couteaux est présenté : 3 500 € HT. Ce matériel permettrait un gain de temps pour les employés communaux lors des travaux d'entretien des espaces verts et fossés.

DISPOSITIONS A PRENDRE AU REGARD DES TRANSFERTS DE COMPETENCES ENVISAGEES POUR LA CDC

Mr le Maire rappelle au conseil municipal que les compétences eau et assainissement devraient être transférées à la communauté de communes le 1er janvier 2020.

Le conseil pense qu'un report du transfert des compétences en 2026 serait préférable ou le report seulement de la compétence assainissement en 2026 tout en conservant la compétence eau. Un compromis est à trouver pour une bonne harmonisation.

GRAND DEBAT

La question de l'organisation d'un grand débat par la commune.

Mr le Maire, lors de la cérémonie des vœux a annoncé qu'un cahier de doléances était à la disposition des habitants, qui souhaitaient s'exprimer, or à ce jour personne ne s'est manifesté, c'est pourquoi le conseil est défavorable à organiser un grand débat sur la commune.

DEMISSION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL

Mr le Maire donne lecture d'un courrier de Mr Brihaye Jean-Pierre qui présente sa démission du conseil municipal. Il faudra pourvoir à son remplacement en tant que délégué au PNRP.

CONVENTION DE TRANSFERT DE PROPRIETE D'ECLAIRAGE PUBLIC

Mr le Maire informe le conseil qu'il a rencontré récemment deux interlocuteurs de la subdivision Perche, qui ont présenté le projet de convention relative au transfert de propriété d'un réseau d'éclairage public situé dans un virage sur la RD923.

Le département s'engage à procéder à ses frais aux travaux de remplacement des 9 lanternes et ampoules par des lanternes de type PALEO à mercure.

Le conseil autorise ce transfert de propriété à condition que les lampes soient remplacées par des lampes LED.

VENTE DECOUPEUSE

Mr le Maire fait part au conseil que la découpeuse a été vendue 700 € à une entreprise.





SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Le conseil municipal fixe comme suit les subventions aux associations :

Associations	Subventions 2019
Association des Anciens combattants	50
Un Petit Air de Culture	400
Coopérative Scolaire (78 x 10€) + 270€	1.050
Société de Pêche	0
Perche Association Football	0
Perchemin	0
Association Danse et Rêve	150
A.D.M.R	200
Service d'Aide à Domicile Schweitzer	200
La Prévention Routière	80
C.O.E.C.I.L	50
Amis des Jumelages du Canton	50
U.S.E.P du Perche	100

Associations	Subventions 2019
Les Contrats Bleus	80
Stade Loupéen	50
Voyages scolaires (30 € par élève)	300
Les Petites Mains	400
Association des Parents d'Elèves	200
Amicale des Sapeurs-Pompiers La Loupe	80
La Croix Rouge	50
Comice Agricole	80
Comité des Fêtes	2.550
Bibliothèque	350
Les Paniers d'Aligre	0
Passion Elevage 28	100
TOTAL	6.570

Le conseil municipal attribue 270 € à la coopérative scolaire pour participer au projet voile organisé pour les classes de CE1-CE2 et CE2-CM1.

Il n'est pas attribué de subvention à Perchemin pour l'instant, dans l'attente de l'assemblée générale de cette association.

Il est retiré 100 € à Un Petit Air de Culture, qui a réduit ses activités et il est attribué 100 € supplémentaires au Comité des Fêtes, qui a repris quelques activités d'Un Petit Air de Culture.

Mr le Maire informe le conseil qu'une nouvelle association a été créée par Mr et Mme Septier dénommée « La RurÅle, qui a pour but d'organiser ou aider à organiser des activités et animations, dans le but de développer et contribuer à la culture, le bien vivre autrement, à consommer des produits locaux pour créer du lien intergénérationnel, interculturel, interassociatif, social, solidaire.

Le conseil municipal décide d'adhérer au comité de sauvegarde des bornes de la liberté pour contribuer à l'entretien des bornes.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- ✓ Des travaux de création de trottoirs sont à prévoir dans le lotissement rue des Charmilles, devis à solliciter et à intégrer au budget. Des travaux de busage sont également nécessaires dans cette rue, travaux pouvant être réalisés par les employés communaux ainsi que le remblaiement avec la terre disponible et la mise en place de calcaire.
- ✓ La commission fleurissement a prévu d'aménager le jardin de baliveaux situé derrière l'église par une répartition des arbres, une installation de tables de pique-nique, des poubelles et un hôtel à insectes.
- ✓ Il est décidé également de commencer à préparer le terrain, qui accueillera un city stade au lotissement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 15.





Les services communaux et intercommunaux

≈ Votre Mairie ≈

Tel : 02-37-49-80-20

Télécopie : 02-37-49-80-26

E. Mail : contact@champrond-en-gatine.org

Permanences à la mairie :

Le mardi de 17h à 19h : M. Legros Eric

Le jeudi de 17h à 19h : M. Guillemet Philippe

Le samedi de 9h30 à 11h30 : Le maire ou les adjoints.

Nouveaux habitants :

Si vous venez d'emménager sur notre commune, nous vous demandons de venir vous présenter à la mairie pour :

- ✓ vous inscrire sur la liste électorale,
- ✓ nous indiquer, si votre habitation est raccordée au réseau d'assainissement, votre date d'emménagement.



≈ Location de la salle des fêtes communale ≈

Pour toutes visites de la salle des fêtes, renseignements auprès de la mairie au 02.37.49.80.20.



≈ Service communal d'eau potable et d'assainissement ≈



☞ Relevé des compteurs d'eau ☞

Le relevé des compteurs d'eau est en cours.

N'hésitez pas à envoyer une photo de votre compteur par email à 'contact@champrond-en-gatine.org'

En cas de fuite ou autres problèmes sur le réseau d'eau potable, merci de contacter la mairie à ses heures d'ouvertures.

En cas d'urgences le soir et le week-end, vous pouvez contacter

M. Jean TAQUET au 02.37.37.35.36 ou M. Denis GRANGER au 06.77.01.60.76.

▪ LE SERVICE MUNICIPAL D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT PROPOSE AUX ABONNES DE REGLER MENSUELLEMENT LEUR FACTURE D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT ▪

Le principe est basé sur le volontariat et les personnes intéressées doivent se déclarer au préalable et nécessairement auprès de la mairie de Champrond-en-Gâtine avant le 15 décembre pour être mensualisées l'année prochaine.

→ Le principe est le suivant : le foyer mensualisé recevra donc en début d'année prochaine un échéancier de dix prélèvements calculés sur la base de 80 % de la consommation de l'année précédente et 1/10ème de l'abonnement.

Le prélèvement s'effectuera le 10 de chaque mois.

Suite au relevé du compteur, une facture de solde sera adressée aux abonnés.

Les abonnés intéressés par la mensualisation doivent retirer un dossier comprenant le contrat de mensualisation et l'autorisation de prélèvement à la mairie.



SIRTOM

De Courville-sur-Eure,
La Loupe et Senonches

rue du 19 mars 1962 - 28190 Courville-sur-Eure - Tél. 02 37 23 32 63



Contact par courriel



Adresse <http://www.sirtom-courville.fr/>



Informations du S.I.R.T.O.M

Syndicat Intercommunal de Ramassage et de Tri des Ordures Ménagères

La collecte des ordures ménagères a lieu **le LUNDI MATIN (*)**.

Particularités de la collecte :

- Hameaux collectés **le MARDI MATIN (*)** : Le Grand Bois Landry, Le Petit Bois Landry, Les Cornets, La Suarderie, La Housserie.
- Hameaux collectés **le MARDI APRÈS-MIDI (*)** : Les Vitriers, Le Petit Beauvais, Le Grand Beauvais, Villemaigre, Le Bois des Pâtisseries, l'Orgerie.

⇒ Merci de mettre les containers à disposition dès **LE DIMANCHE SOIR** pour la collecte du lundi matin
dès **LE LUNDI SOIR** pour la collecte du mardi matin



🗑️ Horaires déchèterie de St Eliph (Fermée les jours fériés)

✓ HORAIRES D'ÉTÉ du 01 mars au 31 octobre

Lundi	: fermée
Mardi	: 09h00 à 12h30-13h30 à 18h30
Mercredi	: 13h30 à 18h30
Jeudi	: 13h30 à 18h30
Vendredi	: 13h30 à 18h30
Samedi	: 09h00 à 12h30-13h30 à 18h30
Dimanche	: 09h00 à 12h00

Point de recyclage

**Téléphones portables et
cartouches jet d'encre**

Accessible à la mairie de Champrond

FNATH RECYCLAGE

**Un geste éco-citoyen pour soutenir
les accidentés de la vie**

Conditions d'accès en déchèterie

Depuis le 1er novembre 2014, une carte est nécessaire pour accéder aux déchèteries du SIRTOM

Comment vous procurer cette carte ?

En déchèterie, vous devez remplir un formulaire et présenter un justificatif de domicile.
Le gardien vous remettra votre carte directement sur place.

Les permanences sont l'après-midi de 14h00 à 18h00 :
- pour Courville, le lundi, le mercredi, le jeudi, le vendredi et le samedi
- pour St Eliph, le mardi, le mercredi, le jeudi, le vendredi et le samedi
- pour Senonches, le mardi, le mercredi, le vendredi et le samedi



EXTRAIT DU RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS Année 2018

I. ORGANISATION DU SERVICE :

✓ **Périmètre desservi :**

Le territoire du SIRTOM est composé de 44 communes avec quatre villes centrales (Courville-sur-Eure, La Loupe, Senonches et La Ferté Vidame). (Nombre d'habitants desservis : 29 732 (Chiffres Base INSEE 2016)).

✓ **Déchèteries :**

Quatre déchèteries gérées par le SIRTOM sont en service (sur les communes de Courville-sur-Eure, Senonches, Lamblore et Saint Eliph) et desservent l'ensemble des communes du SIRTOM.

✓ **Evolution du service en 2018**

Mise en place du service sur le secteur « ex orée du perche »

✓ **Collectes séparées :**

Les Emballages Ménagers sont collectés en porte à porte en camion bi-compartmenté une fois par semaine en même temps que les ordures ménagères résiduelles,

La collecte du papier (sur 85 éco-points) et du verre (sur 106 éco-points) est réalisée en apport volontaire.

Aucune collecte des encombrants en porte à porte n'est organisée par le SIRTOM.

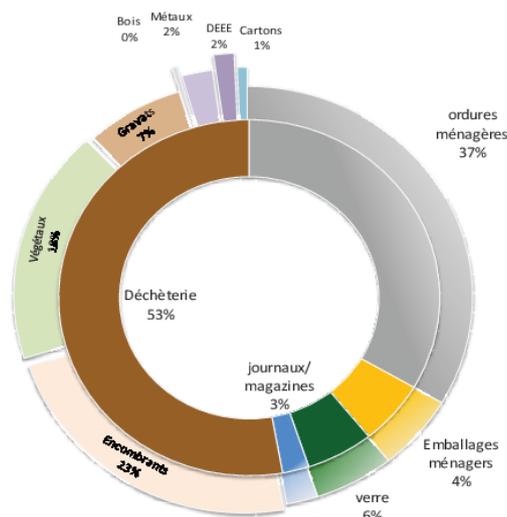
✓ **Principaux investissements :**

composteurs (300), nouveau véhicule du SIRTOM, mise aux normes des garde-corps sur la déchèterie de Lamblore, mise en place de bavettes sur les déchèteries de Courville-sur-Eure, Senonches et Saint Eliph.

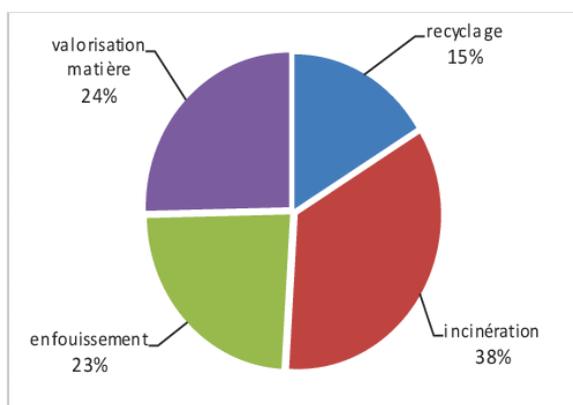
II. INDICATEURS TECHNIQUE

Quantité de déchets collectés

	tonnage	evolution (2017/2018)	ratio (kg/hab/an)
Emballages ménagers	1 067	15%	36
verre	1 053	9%	35
journaux/magazines	414	1%	14
ordures ménagères résiduelles	6 134	10%	206
Total OMA*	8 667	10%	291
déchèterie	9 961	7%	335
TOTAL DECHET	19 628	14%	660



Modalités de traitement



La Valorisation énergétique (incinération) : concerne les ordures ménagères. Depuis le 06 mai 2014, une partie des encombrants est triée pour être incinérée. En 2018, ce tri a permis de détourner de l'enfouissement 13.36 t d'encombrant.

Le recyclage : concerne Les emballages ménagers, Le verre, Les journaux/magazines, les cartons et les métaux

La réutilisation concerne les gravats

L'Enfouissement concerne les encombrants non incinérables (enfouis avec récupération des bio-gaz).

La Valorisation Matière concerne Le bois (valorisé en combustible ou contre-plaqué), Les végétaux (transformés en compost), Les textiles (réutilisés ou valorisés en isolant).

* OMA : Ordures Ménagères et Assimilées (emballages ménagers, journaux/magazines, verre et ordures ménagères résiduelles)



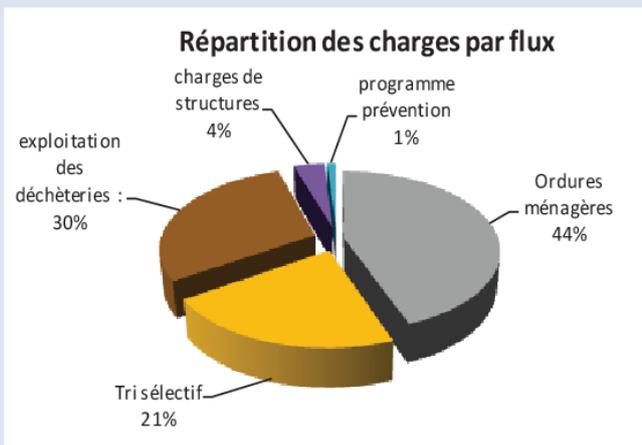


III. INDICATEURS FINANCIER

Montant annuel global des dépenses du service et modalités de financement

Dépenses

Le montant annuel global des dépenses est de 3 624 161 € pour l'année 2018 réparties selon les grandes catégories suivantes :



Recettes

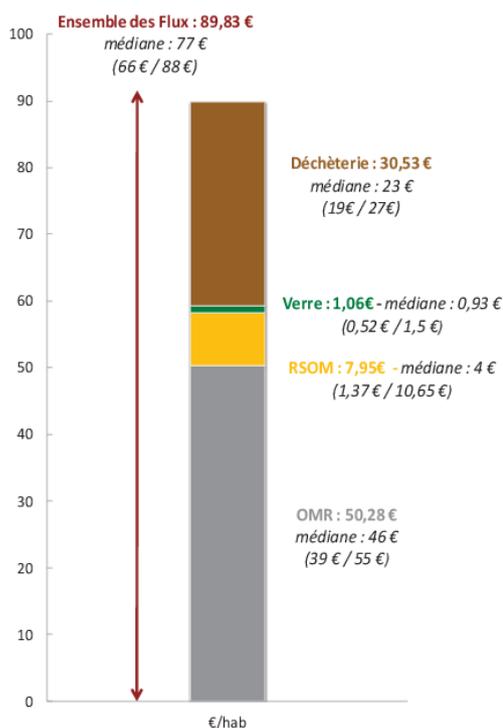
Ces dépenses sont majoritairement financées par les recettes suivantes :

	Montant	€/hab
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères	2 917 620,10 €	98 €
Soutiens des eco-organismes	352 257,64 €	
Aides de l'a.deme (programme prévention)	47 630,00 €	
Vente de matériaux	216 324,60 €	
Redevance et apports déchèteries	137 984,39 €	
Total	3 671 816,73 €	

Coût du Service

Depuis 2013, le SIRTOM a mis en place une comptabilité analytique respectant la méthodologie Comptacoût afin de permettre un comparatif des coûts du SIRTOM par rapport à un référentiel national.

Comparatif des coûts aidés en € HT (coût aidés = dépenses - recettes)



Légende : Valeur de couleurs : donnée du SIRTOM
 valeurs en italique : médiane du milieu rural
 Valeurs entre parenthèse : 1^{er} et 3^{ème} quartile

IV. INDICATEURS PREVENTION

Le SIRTOM est engagé depuis 2013 dans une démarche de réduction des déchets. Son objectif est de réduire les déchets générés sur tout le territoire.

Exemple d'action : Opération compostage domestique

L'opération de promotion du compostage domestique a été lancée en 2010 sur 7 communes. L'opération est étendue progressivement à de nouvelles communes afin de couvrir l'ensemble du syndicat.

Fin 2018, 31 communes étaient concernées par l'opération compostage représentant 81% des foyers du SIRTOM. 24% des foyers du SIRTOM sont équipés d'un composteur (3 600 composteurs distribués).

Atteinte des objectifs

	2015	2016	2017	Objectif 2017	2018	Objectif 2021
Total OMA* (kg/hab/an)	307	294	289	313	291	
Total DMA** (Kg/hab/an)	634	647	631	659	627	615

Les objectifs de réduction sont atteints depuis 2015, mais les actions entreprises dans le cadre du programme de prévention doivent être maintenues suite à l'augmentation des quantités collectées en déchèteries.

Le rapport annuel complet est consultable sur le site internet du SIRTOM : sirtom-courville.fr

** DMA : Déchets Ménagers et Assimilés : ensemble des déchets collectés par le SIRTOM





~ Pour la tranquillité à Champrond et la bonne entente entre voisins... ~

Extrait de l'Arrêté préfectoral relatif aux bruits n° 1052 en date du 21 / 06 / 96

Article 2 - Sans préjudice des dispositions du décret n° 95.408 du 18 avril 1995, relatif à la lutte contre les bruits de voisinage, toute personne utilisant, dans le cadre de ses activités professionnelles, à l'intérieur de locaux ou en plein air, sur la voie publique ou dans des propriétés privées, des outils ou appareils, de quelque nature qu'ils soient, susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore ou des vibrations transmises, doit interrompre ces travaux entre 20 heures et 7 heures et toute la journée des dimanches et jours fériés, sauf en cas d'intervention urgente.

Article 3 - Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que :

- les jours ouvrables de 08 h 30 à 12 h 00 et de 14 h 30 à 19 h 30
- les samedis de 09 h 00 à 12 h 00 et de 15 h à 19 h 00
- les dimanches et jours fériés de 10 h 00 à 12 h 00



Article 4 - Les propriétaires et possesseurs d'animaux, en particulier de chiens, sont tenus de prendre toutes mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage, y compris par l'usage de tout dispositif dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive.

Puis-je faire du feu dans mon jardin ?



Nous tenons à vous rappeler que l'élimination des déchets verts par brûlage à l'air libre, est interdit par l'article 84 du règlement sanitaire départemental.

Cependant, à condition qu'elle reste exceptionnelle et ne concerne que de faibles quantités, cette pratique peut être tolérée, sous réserve qu'il n'en résulte aucune gêne pour le voisinage et qu'elle ne présente pas de risque pour la sécurité routière et incendie.



Des crottes de chien dans les rues ...



Quoi de plus désagréable que de se promener les yeux rivés sur le sol pour éviter les déjections canines !!!

Un peu de civisme peut venir à bout de ce désagrément. Il suffit de se munir d'un sac plastique, de l'ouvrir et de l'enfiler comme un gant, puis de ramasser la crotte du chien, de retourner le sac autour, de le fermer hermétiquement et enfin de le jeter à la poubelle. Simple, non ?!!!?

Merci d'avance.

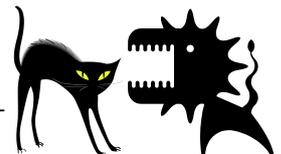


Les animaux errants dans les rues...

Lorsque vous voyez des animaux errants dans les rues, merci de contacter la mairie.

Les chiens et les chats errants peuvent faire l'objet d'une saisie, par arrêté du maire, et d'une conduite à la fourrière. Ils sont restitués à leurs propriétaires seulement après paiement des frais de fourrière.

Après huit jours, si l'animal n'a pas été réclamé, il est considéré comme abandonné et devient la propriété du gérant de la fourrière qui peut en disposer.



Entretien des trottoirs ...



Comme cela est le cas par temps de neige, les riverains doivent balayer régulièrement les trottoirs face à leur habitation.

Il en est de même quant au désherbage au pied du mur des habitations et des murs d'enceinte.





Numéros infos et permanences utiles

SECURITE :

S.A.M.U : 15 POMPIERS : 18 GENDARMERIE : 17

La Maison de Santé de la Communauté de Communes est située au 2, avenue du Perche à La Loupe.

DENTISTES à La Loupe

Dr. SACCENTI		
Dr ANDREI	2 impasse de la Cerisaie	02 37 81 05 12
Dr HEMERY		
DR HAMAL	2, avenue du Perche	02 37 52 32 96

DOCTEURS GÉNÉRALISTES à la Loupe

Dr. BIGARD	16, Avenue de Beauce	02 37 81 21 18
Dr. FOURATI	2, avenue du Perche	02 37 49 37 59
Drs SERRY	5, rue Delaperrelle	02 37 81 19 46
Dr RICOIS	16, Avenue de Beauce	02 37 81 21 18

INFIRMIER(ES)

Mme DOLLEANS	2, avenue du Perche	02 37 81 06 58
Mme BROUARD	2, avenue du Perche	02 37 81 04 88
Mme DUPIN	2, avenue du Perche	02 37 81 04 88
Mme HIRON	2, avenue du Perche	02 37 81 04 88
M. CHAMBON	2, avenue du Perche	02 37 81 04 88
Mle GONSARD	2, avenue du Perche	02 37 81 09 04
Mme BARENTIN	2, avenue du Perche	02 37 81 04 88
Mme POUPEAU	2, avenue du Perche	02 37 81 06 58

AMBULANCES

Ambulances Assistance Secours	3, impasse de la Ceriseraie	02 37 81 24 59
Ambulances Loupéennes	27 avenue du Thymerais	02 37 81 15 66
Ambulances Thomas	2 bis, place du 11 août	02 37 81 15 66

HOPITAL

MAISON DE RETRAITE Rue du Docteur Morchoisne 02 37 29 33 11

SPECIALISTES à La Loupe

M. et MM LE GUERNIGOU Cabinet de sages femmes	2, avenue du Perche	02 18 00 50 11
Dr MEUNIER Psychiatre	2, avenue du Perche	02 37 28 74 66
Mme PROUVEUR SELTEMANN Psychologue pour adultes et enfants	2, avenue du Perche	02 37 52 94 38
M. LAUNAY Ostéopathe	17, place de l'hôtel de ville	06 67 92 22 53
Mme CALBET Diététicienne	2, avenue du Perche	06 85 38 44 73
M. LIVIU M. COUSIN Kinésithérapeute	2, avenue du Perche	02 37 81 13 92
M. TOULEMONDE, Kinésithérapeute	2, avenue du Perche	02 37 81 30 11
Mme BOHIN Kinésithérapeute	7, Chemin de la Hutte SENONCHES	02 37 49 84 88
M. PERROT Kinésithérapeute	18, rue Marceau BELHOMERT	02 37 37 05 19
M. SIMEAU Podologue	15 place de l'Hôtel de Ville	02 37 52 25 67
Mme TOULEMONDE Podologue	2, avenue du Perche	02 37 29 19 21

LABORATOIRE DE BIOLOGIE MEDICALE

S.E.L.A.R.L."C+Bio" 2, avenue du Perche 02 37 81 30 00

OPTICIENS

Optique du Gros Chêne	5 place de l'Hôtel de Ville	02 37 81 16 19
Optique Pigeard	10 place de l'Hôtel de Ville	02 37 81 07 12

PHARMACIES

Pharmacie Centrale 4 rue du 17 juin 1944 02 37 81 19 89



COMMUNAUTE DE COMMUNES TERRES DE PERCHEPlace de l'Hôtel de Ville
28240 La Loupe**PETR (Pôle d'équilibre territorial et rural) du Perche**

02 37 29 09 29

1 Bis rue Doullay - 28400 Nogent-le-Rotrou
Email : urbanisme.habitat.perche@gmail.com**LA MAISON DES SERVICES AU PUBLIC**

18 rue de La Gare 28240 La Loupe Tél : 02 37 81 14 87

LES ASSISTANTES MATERNELLES

Site Internet de Champrond en Gâtine : Vie quotidienne / Ecole / Les assistantes maternelles

ENSEIGNEMENT :

Collège Jean Monnet	02 37 53 58 70
Ecole Champrond-en-Gâtine	02 37 37 31 57
Syndicat scolaire (Secrétariat)	02 37 49 82 78

**LA MAISON DES P'TITS LOUPS
Crèche halte garderie**3 rue Henri Dunant à la Loupe
02 37 29 45 68**L'ASSOCIATION LES CONTRATS BLEUS**

(coordonne la politique Petite enfance - Enfance - Jeunesse)

Rue Jean Moulin, 28240 La Loupe 02.37.29.94.47
e-mail : lescontratsbleus@wanadoo.fr
Site Internet : www.les-contrats-bleus.com

Permanences

Association / organisme	Jour et Heure	Lieu	Téléphone
ADMR (Aide à domicile en milieu rural)	Le mardi de 10h à 12h Le vendredi de 9h30 à 11h30 et sur rendez-vous	11, impasse de la Cerisaie ZA La Loupe	02 37 29 90 59
Pôle Emploi	Lundi, Mardi et Mercredi : 8h45 à 12h45 et sur RDV : 12h45 à 16h45 Jeudi : 8h45 à 12h45 Vendredi : 8h45 à 12h45 et sur RDV : 13h15 à 15h45	50, rue Emile Gohon Nogent le Rotrou	Pour consulter votre dossier 08 36 64 26 42
ASSISTANTS SOCIAUX ANIMATEUR INSERTION ASSISTANTE SOCIALE (CPAM)	Sur rendez-vous Mardi 14h00 à 16h30 Sur rendez-vous	16 rue de la Bruyère Mairie La Loupe	02 37 53 57 30 02 37 25 62 29
F.N.A.T.H (Fédération Nationale des acciden-	4 ^e vendredi des mois de janvier-mars-mai- juillet -septembre-novembre	Mairie de la Loupe 15h30 - 16h30	
SECURITE SOCIALE	Lundi et jeudi 8h30 à 12h30 et 13h30 à 16h30	12 rue de la Bruyère La Loupe	02 37 81 07 77
Office du tourisme	Mardi et Samedi 10h00 à 12h00	Gare La Loupe	02 37 81 24 00
LA MAISON DES SERVICES AU PUBLIC		18 rue de la Gare La Loupe	02 37 81 14 87
RELAIS et Cyber Emploi de La Loupe	Lundi, mardi, jeudi : 9h à 12h - 14h à 16h		02 37 81 38 93
Mission locale MILOS	mardi sur RDV		02 37 52 57 71
CARSAT service social	jeudi sur RDV		36 46
CARSAT service retraite	1er vendredi du mois sur RDV		39 60
CAF service social	jeudi sur RDV		02 37 27 45 45
PETR J'éco-RENOV'	2ème lundi matin sur RDV		
CBE (Comité Bassin Emploi)	3ème mardi matin		



la feuille de chou

- *Les petites annonces* •

La prochaine édition de la feuille de Chou sera distribuée :

Début septembre 2019

Date butoir de remise des articles : le **vendredi 23 août 2019**

À l'adresse suivante : fdc.champrond@gmail.com

Si cette date de distribution ne convenait pas pour l'annonce d'une de vos manifestations, merci de nous en informer au plus vite.

@.fr, @.com

Associations, artisans, artistes, commerçants,

*Pensez à nous communiquer
votre adresse mail à
fdc.champrond@gmail.com*

